



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maltraitance

Question écrite n° 8724

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur l'enfance maltraitée. En effet, les enfants subissent encore trop de violences insupportables, et il est indispensable de les en protéger. Il semble nécessaire de prendre le temps de s'interroger sur la manière la plus pertinente de le faire, car chaque jour les médias se font l'écho de différents cas de maltraitements physiques ou psychologiques, tous aussi inadmissibles les uns que les autres. Le Défenseur des enfants vient de remettre son rapport 2002 axé cette année sur la santé, dans lequel figure un certain nombre de propositions importantes et particulièrement intéressantes. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles propositions le Gouvernement entend reprendre notamment dans ce rapport, et, d'une manière générale, sur ce sujet désormais urgent.

Texte de la réponse

Trois orientations animent la politique du ministre délégué à la famille en matière de maltraitance. Premièrement, le ministre délégué à la famille a annoncé le 26 septembre 2002, journée nationale de la maltraitance, son souhait de créer l'Observatoire national de la maltraitance dont la vocation est non seulement de recenser objectivement les faits de maltraitance, mais également de repérer les bonnes pratiques tant en matière de prévention que de traitement de la maltraitance. Cette réflexion, menée en partenariat avec de nombreux ministères et différents acteurs de la vie civile, tels que l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (SNATEM) et l'Institut national des statistiques et études économiques (INSEE), a vocation à déboucher sur la création d'un outil de politique publique nouveau qui associe également les collectivités locales et les conseils généraux en particulier. C'est pourquoi l'assemblée des départements de France (ADF) et l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS) seront étroitement associées à l'élaboration de cet instrument d'observation. Deuxièmement, à la suite de la volonté exprimée par le Président de la République à l'occasion de la journée des droits de l'enfant, le ministre délégué à la famille organisera une conférence sur l'adolescence afin notamment de préciser les orientations qui pourront être prises en faveur de cette population dont une partie est caractérisée par des comportements à risques particuliers et des problèmes de santé spécifiques. Troisièmement, le ministre délégué à la famille réunira en novembre 2003, à l'occasion de la journée nationale des droits de l'enfant, une conférence européenne rassemblant les ministères européens en charge de la famille, sur le thème de la bienveillance et de la lutte contre la cybercriminalité. Enfin, le Gouvernement a initié, sous l'égide du garde des sceaux, ministre de la justice, une politique en faveur des victimes qui permettra aux enfants victimes de maltraitance et à leur famille de bénéficier de soutiens juridiques et thérapeutiques adaptés.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8724

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4900

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1055